

ÉLABORATION DU

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

Le document qui fixera les règles d'urbanisme des 58 communes
d'Ambert Livradois Forez.

3 RÉUNIONS PUBLIQUES

Dessignons ensemble le territoire de demain

Trois réunions identiques, ouvertes à toutes et à tous : **y seront présentés la démarche, son calendrier et les premiers éléments du diagnostic**, avant un temps d'échange avec les habitants.

Échandelys

Vendredi 25 septembre 2026

18h30 – 20h

Salle des fêtes
Échandelys (63980)

Ambert

Mardi 29 septembre 2026

18h30 – 20h

Salle Cyrille Morel — Ambert en scène
10 rue Blaise Pascal, Ambert (63600)

Viverols

Jeudi 8 octobre 2026

18h30 – 20h

Salle des fêtes
Viverols (63840)

17h30

Visite commentée du bourg avant chaque réunion. Rendez-vous devant la mairie ; à Ambert, devant la mairie ronde, boulevard Henri IV.

Entrée libre, sans inscription

Toutes les informations sur www.ambertlivradoisforez.fr

Vos questions et contributions : pluihalf@ambertlivradoisforez.fr

Communauté de communes Ambert Livradois Forez - 15 avenue du 11 novembre, 63600 Ambert - 04 73 72 71 40



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE L'HABITAT

Dessignons ensemble le territoire de demain

Ambert Livradois Forez élabore son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** valant **Programme Local de l'Habitat** — le PLUi-H. Ce document décidera, dans chacune des 58 communes, de ce que l'on pourra construire, rénover, préserver ou aménager pour les années à venir.



Parce qu'il vous concerne directement, la communauté de communes ouvre une grande concertation qui démarre le 19 septembre 2026, au moment de la SEDD, près de chez vous.

Le PLUi-H, qu'est-ce que c'est ?

C'est à la fois la carte d'identité et le mode d'emploi du territoire. Un document unique, commun aux 58 communes, qui remplacera à terme les PLU, et les autres documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur. Il fixe ce que l'on protège, la stratégie liée au logement puisqu'il vaut Programme Local de l'Habitat (PLH), ce qui est constructible ou non, et les règles à respecter quand on construit.

Pourquoi c'est important pour vous

Parce que c'est ce document qui servira de référence le jour où vous déposerez un permis de construire, une déclaration de travaux, ou un projet d'extension. Le PLUi-H, c'est aussi la réponse collective à des questions qui concernent le Livradois-Forez en matière d'attractivité, de mobilité, de développement économique, ...

Une concertation pour construire le projet avec vous

Élaborer un PLUi-H prend du temps : la démarche court jusqu'en 2030. Tout au long du projet, les habitants pourront s'informer et s'exprimer dans le cadre de la concertation. Elle poursuit deux objectifs simples : expliquer ce qui se décide et ce que cela changera ; vous écouter car votre expertise d'usage au quotidien nourrit le diagnostic et éclaire les décisions des élus.

3 réunions publiques pour tout comprendre

VENDREDI 25 SEPTEMBRE**18h30 > 20h**Salle des fêtes
Échandelys**MARDI 29 SEPTEMBRE****18h30 > 20h**Salle Cyrille Morel — Ambert en scène
10 rue Blaise Pascal, Ambert**JEUDI 8 OCTOBRE****18h30 > 20h**Salle des fêtes
Viverols

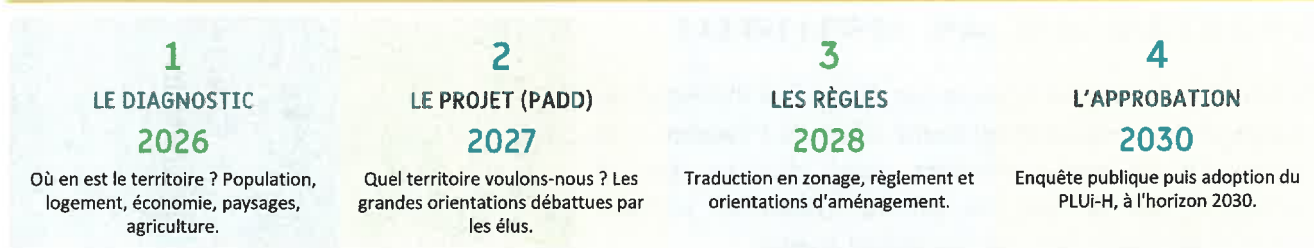
Vous ne pouvez pas venir ? Participez autrement

.S'INFORMER, S'EXPRIMER

- Un registre papier est à votre disposition dans chacune des 58 mairies, aux heures d'ouverture.

- La page dédiée au PLUi-H ([cliquer ici](#)), qui rassemble les documents, l'agenda des rendez-vous et les réponses aux questions les plus fréquentes.
- Une adresse mail dédiée permet d'adresser directement vos remarques et vos idées : pluihalf@ambertlivradoisforez.fr
- D'autres rendez-vous suivront : stands sur les marchés, ateliers thématiques et réunions à chaque grande étape du projet.

Et ensuite ? Les grandes étapes



À chacune de ces étapes, de nouveaux rendez-vous vous seront proposés pour vous informer et donner votre avis.